

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 1088-19 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
DE ZONAGE 927-13 (Agrandissement de la zone Ib.6 à partir de la zone Ca.17)
(Secteur visé : partie du chemin de Saint-Edgar)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement 1088-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Agrandissement de la zone Ib.6 à partir de la zone Ca.17)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 janvier 2019, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 1088-19 modifiant le Règlement de zonage 927-13 (Agrandissement de la zone Ib.6 à partir de la zone Ca.17).

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le **4 février 2019, 16 h, dans la salle du Conseil** de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité.

Le but de ce règlement est d'agrandir la zone Ib.6 à partir de la zone Ca.17. La nouvelle zone est située le long d'une partie du chemin de Saint-Edgar tel qu'illustré ci-bas (partie en bleu) :



Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 14^e jour de janvier 2019

Céline LeBlanc
Greffière